

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Le projet de Loticis à Ozouer-Le-Voulgis (en Seine-et-Marne) concerne la réalisation de 26 lots individuels pour la construction de maisons individuelles sur une zone d'environ 12 000m<sup>2</sup> classée en zone UB du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

S.A.S. LOTICIS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

David FOURNET - Directeur Général

RCS / SIRET

3	3	9	7	9	9	5	3	8	0	0	0	2	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique S.A.S.

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.	Surface totale à défricher :  01 ha 4 8 a 8 4 ca (m <sup>2</sup> ) N° du département unique ou principal des travaux  7 7

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de Loticis à Ozouer-Le-Voulgis (en Seine-et-Marne) concerne la réalisation de 26 lots individuels pour la construction de maisons individuelles sur une zone d'environ 12 000m<sup>2</sup> classée en zone UB du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Les parcelles cadastrales concernées par le projet sont :

- Parcelle AH 235, pour une surface de 10 041m<sup>2</sup> sur 14 819m<sup>2</sup>.

- Parcelle AH 233, pour une surface de 1 443m<sup>2</sup> sur 12 041m<sup>2</sup>.

Ces parcelles étant principalement boisées, il est donc nécessaire de les défricher.

Un pré-diagnostic écologique réalisé en décembre 2020 permet de valider l'absence de zones humides dans le secteur du projet. Aucun élément ne permet d'indiquer la présence d'une zone humide, que ce soit les habitats caractéristiques de ces zones ou les sondages pédologiques réalisés => Respect des prescriptions du SAGE.

Pas d'incidence Natura 2000 sur ce secteur mais existence potentielle d'enjeux faune, flore ou habitats d'espèces protégées.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Projet d'aménagement urbain pour la construction de 26 maisons individuelles

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Défrichement de la zone boisée 1,4884 ha et imperméabilisation de sol 1,2 ha pour la construction de 26 maisons individuelles avec les voiries et réseaux associés.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Urbanisation : perte d'espaces naturels boisés par imperméabilisation d'environ 12 000 m<sup>2</sup> en dehors des zones humides (critères pédologiques et floristiques)

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT Articles L.341-3, R.341-1 et suivants du code forestier. Ce dossier a été déposé le 18/12/2020.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale à défricher :	01 ha 4 8 a 8 4 ca (m <sup>2</sup> )
Surface aménagée pour urbanisation :	01 ha 2 0 a 0 0 ca (m <sup>2</sup> )
- Parcelle AH 235, pour une surface de 10 041m <sup>2</sup> sur 14 819m <sup>2</sup> . - Parcelle AH 233, pour une surface de 1 443m <sup>2</sup> sur 12 041m <sup>2</sup> .	

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Ozouer-le-Voulgis (77)  
Rue de Jamard

2°46'32.71"E,48°39'46.98"N

- Parcelle AH 235  
- Parcelle AH 233

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 2 ° 4 6 ' 3 2 " 71 Lat. 4 8 ° 3 9 ' 4 6 " 98

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Ozouer-le-Voulgis (77)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un risque pollution est présent à proximité du site, via la présence du bâtiment la Société Industrielle des engrais de Voulgis à 150m au Nord. Des contaminations avérées sur l'environnement ont été identifiées.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est un espace boisé non géré de qualité moyenne. Une attention est portée à l'existence potentielle d'enjeux faune (insectes, oiseaux, chiroptères, amphibiens, reptiles, mammifères terrestres), flore et habitats d'espèces protégées sur le site d'étude. Des études complémentaires sont prévus à une période plus favorable (Février-Septembre) pour ces espèces permettant de relever ou non leur présence.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui pour 1,4884 ha d'espace boisés d'un seul tenant en zone périurbaine.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

LOTICIS s'engage à réaliser un diagnostic écologique complémentaire afin d'évaluer les enjeux potentiels liés à la construction de maisons individuelles sur ces 26 lots. En cas d'enjeux identifiés, dans le cadre du projet d'aménagement, LOTICIS s'attachera à éviter les impacts au temps que possible, à mettre par ailleurs des mesures de réduction avec la réalisation de plantation d'arbres, buissons et recréation de lisières forestières en bordure du site pour accroître l'attractivité des espaces boisés qui n'ont pas été conservés.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le <b>paysage lointain</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
NOTE ENVIRONNEMENTALE en date de décembre 2020

## 9. Engagement et signature

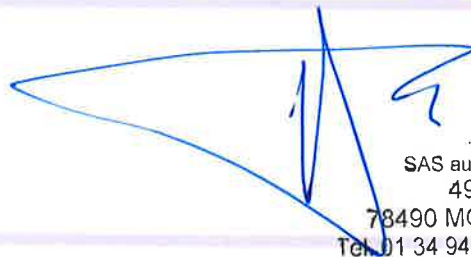
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Montfort-L'Amaury

le, 28-01-2021

Signature



SAS au Capital de 3 900 000 €  
49, Rue de Paris  
78490 MONTFORT L'AMAURY  
Tel 01 34 94 12 12 - Fax 01 34 94 12 13  
RCS Versailles R 339 799 538 - 87 B 230





COUBERT

LIVERDY-EN-BRIE

CHATRES

COURQUETAINE

OZOUER-LE-VOULGIS

CHAUMES-EN-BRIE

SOLERS

YEBLES

 Site à défricher  
 Commune

0 500 1 000 m

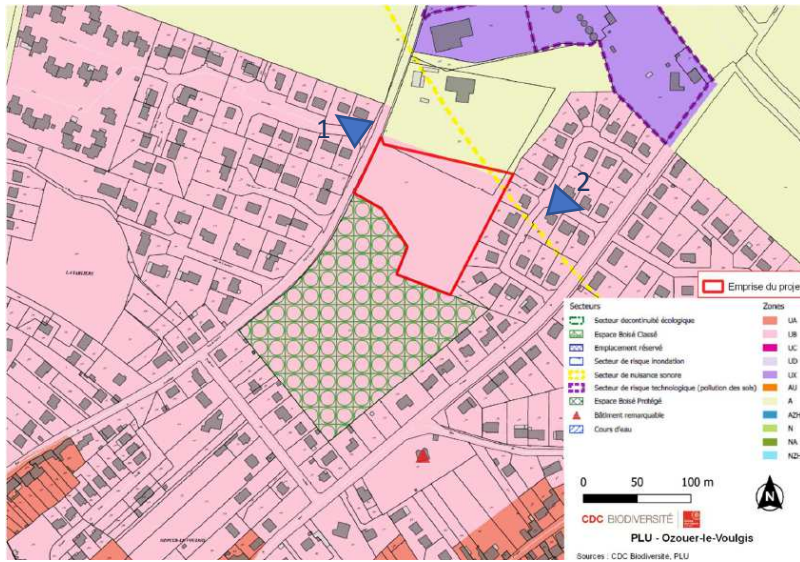


CDC BIODIVERSITÉ 

Plan de situation 1/25 000ème

Sources : CDC Biodiversité, Esri

# PHOTOGRAPHIES – MAI 2020





12 places supplémentaires le long de la voie

**UB3 :**

Voie double file : 5m + trottoir de 1.5 m minimum sur l'un des côtés  
Voie sens unique : 3.5 + trottoir de 1.5 m minimum sur l'un des côtés

UB6 : Retrait de 2 m vis a vis de l'alignement

UB7 : Construction principale en limite séparative, soit en retrait.  
Baie en retrait d'au moins 4 m.

UB8 : deux constructions non accolées doivent être distantes d'au moins 8 m

UB9 : Emprise 40 %  
Parcelle la plus petite : 330 m² Emprise réalisable 132 m²

UB10 : hauteur 10m faitage, 6 m à l'égout ou acrotère

UB11 : Aspect  
Toiture à deux pente entre 35° et 45°

UB12 : 2 places par logement  
Si ensemble de construction supérieur à 400m² SDP, 1 place supplémentaire par tranche de 200 m² SDP

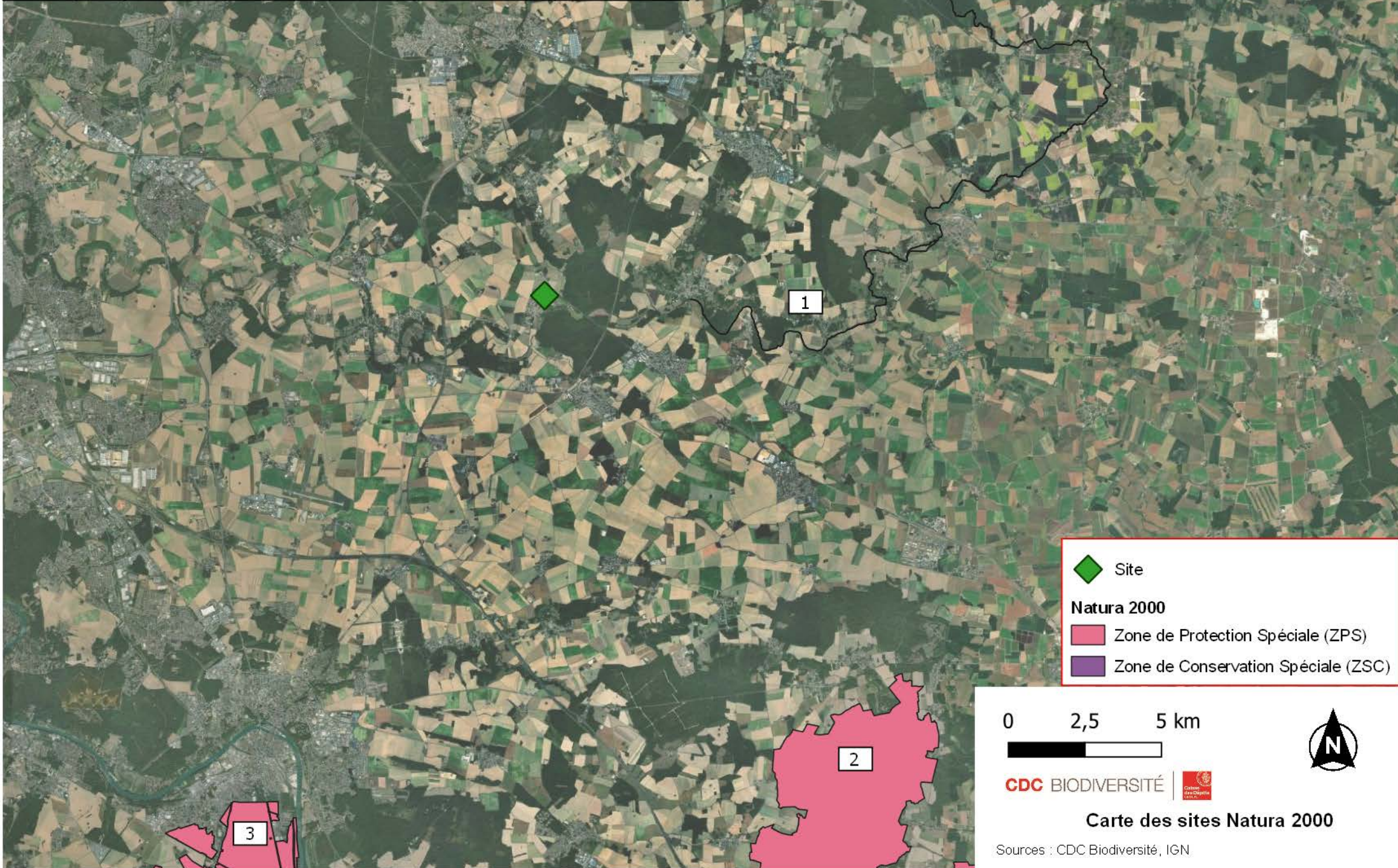
**Calcul des place supplémentaires**

Base : 26 maisons de 90m² SDP  
Total : 2340 m² SDP

12 places supplémentaires (1 place par tranche de 200 m² de SDP)

UB13 : 30% d'espaces végétalisés

Numéro	Type	Code INPN	Nom du site	Distance du site
1	ZSC	FR1100812	L'Hyerre de sa source à Chaumes-en-Brie	5km
2	ZPS	FR1112001	Massif de Villefermoy	17km
3	ZPS	FR1110795	Massif de Fontainebleau	20km



 Site  
**Natura 2000**  
 Zone de Protection Spéciale (ZPS)  
 Zone de Conservation Spéciale (ZSC)

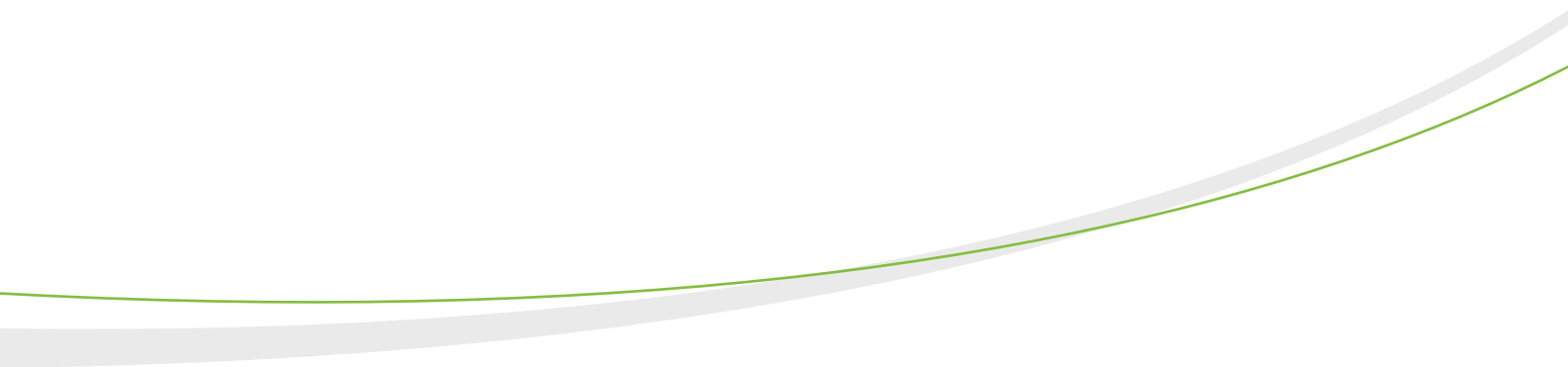
0    2,5    5 km  
  


**CDC BIODIVERSITÉ**   
**Carte des sites Natura 2000**  
 Sources : CDC Biodiversité, IGN



# NOTE ENVIRONNEMENTALE

Locitis – Ozouer-Le-Voulgis (77)

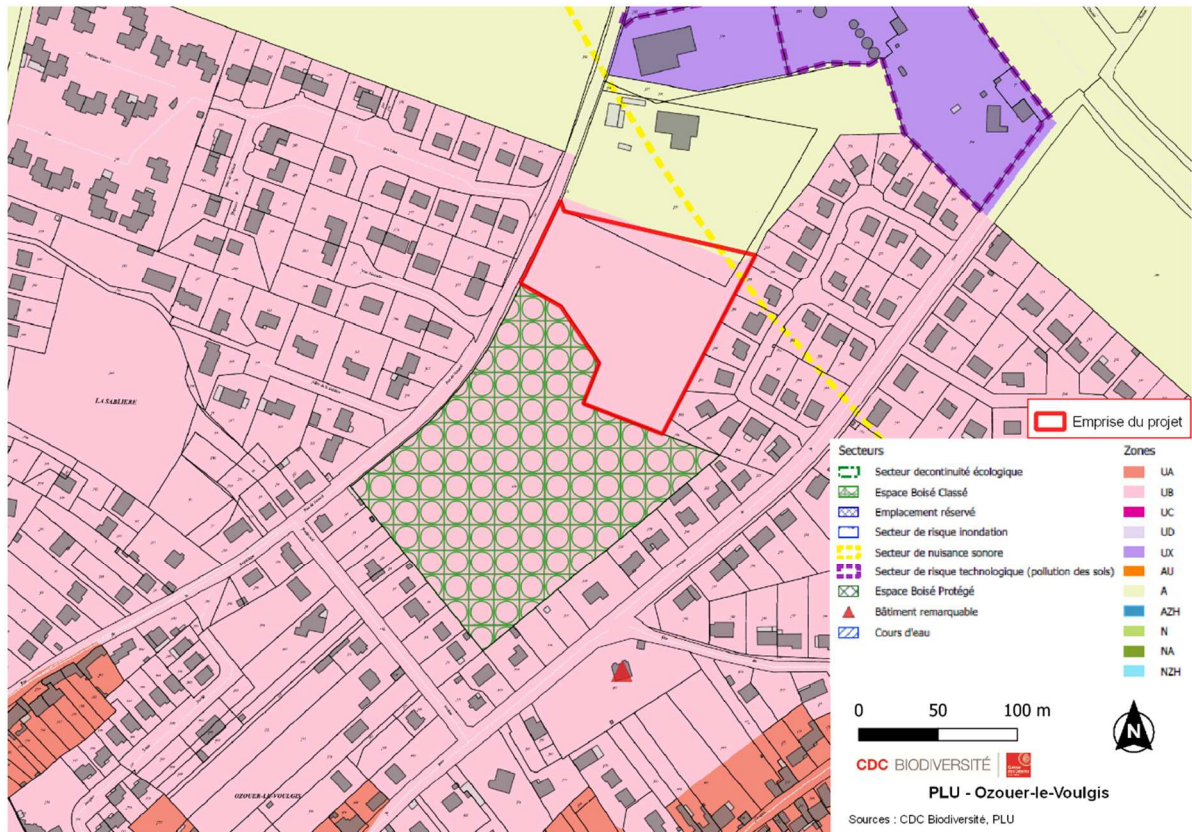


## Table des matières

1.	Contexte .....	2
2.	Description générale de la parcelle.....	6
2.1.	Géologie et pédologie .....	6
2.2.	Relief et hydrographie .....	7
2.3.	Climat.....	7
3.	Analyse écologique.....	7
3.1.	Etat des lieux protections et zonages .....	8
3.2.	Continuités écologiques .....	9
3.3.	Biodiversité .....	9
Faune .....	10	
Habitats/Flore .....	12	
4.	Analyse zones humides.....	18
4.1.	Localisation zones humides .....	18
4.2.	Le SAGE de l'Yerres .....	19
4.3.	Sondages pédologiques.....	20
5.	Pollution et nuisances.....	22
6.	Conclusion et recommandations .....	24
	Annexe 1 – Résultats détaillés des sondages pédologiques.....	25
	Annexe 2 – Liste flore.....	0

# 1. Contexte

Le projet de Loticis à Ozouer-Le-Voulgis (en Seine-et-Marne) concerne la réalisation de 26 lots individuels pour la construction de maisons individuelles sur une zone d'environ 12 000m<sup>2</sup> classée en zone UB du PLU – Plan Local d'Urbanisme - de la commune.



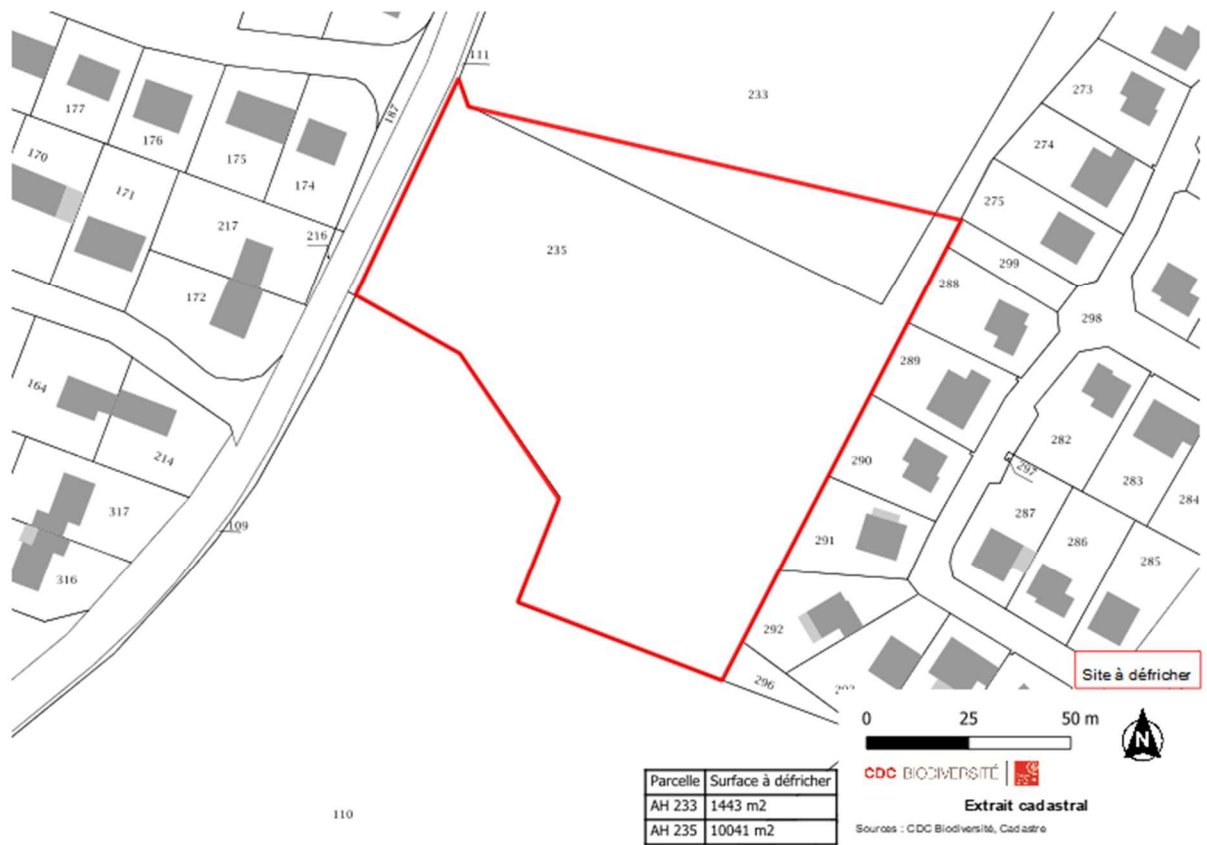
On remarque la parcelle voisine au Sud, parcelle AH 110, est classée en Espace Boisé Classé. Les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la nature de ce boisement sont interdits. De ce fait, le classement en EBC d'une parcelle entraîne le rejet des demandes de défrichement.

Dans le cadre du projet, l'emprise de celui-ci ne concerne pas la parcelle AH110, et donc n'affectera pas le statut boisé de cette parcelle.

Les parcelles cadastrales concernées par le projet sont :

- Parcelle AH 235, pour une surface de 10 041m<sup>2</sup> sur 14 819m<sup>2</sup>.
- Parcelle AH 233, pour une surface de 1 443m<sup>2</sup> sur 12 041m<sup>2</sup>.

Ces éléments sont représentés sur la plan cadastrals ci-après.



Plan cadastral du périmètre projet au sein de la commune

Ces parcelles étant principalement boisées, il est donc nécessaire de les défricher.

D'après une comparaison des photos aériennes 2018-1950 du site de l'IGN (Institut national de l'information Géographique et forestière), on peut dire que le boisement date de plus de 30 ans. Le défrichement de ce boisement est donc soumis à autorisation.



Photographie aérienne 2017 - Géoportail



Photographie aérienne 1987 - Géoportail



Photographie aérienne 1977 – Géoportail



Photographie aérienne 1973 – Géoportail



Photographie aérienne 1967 – Géoportail



Photographie aérienne 1963 – Géoportail



Photographie aérienne 1956 – Géoportail



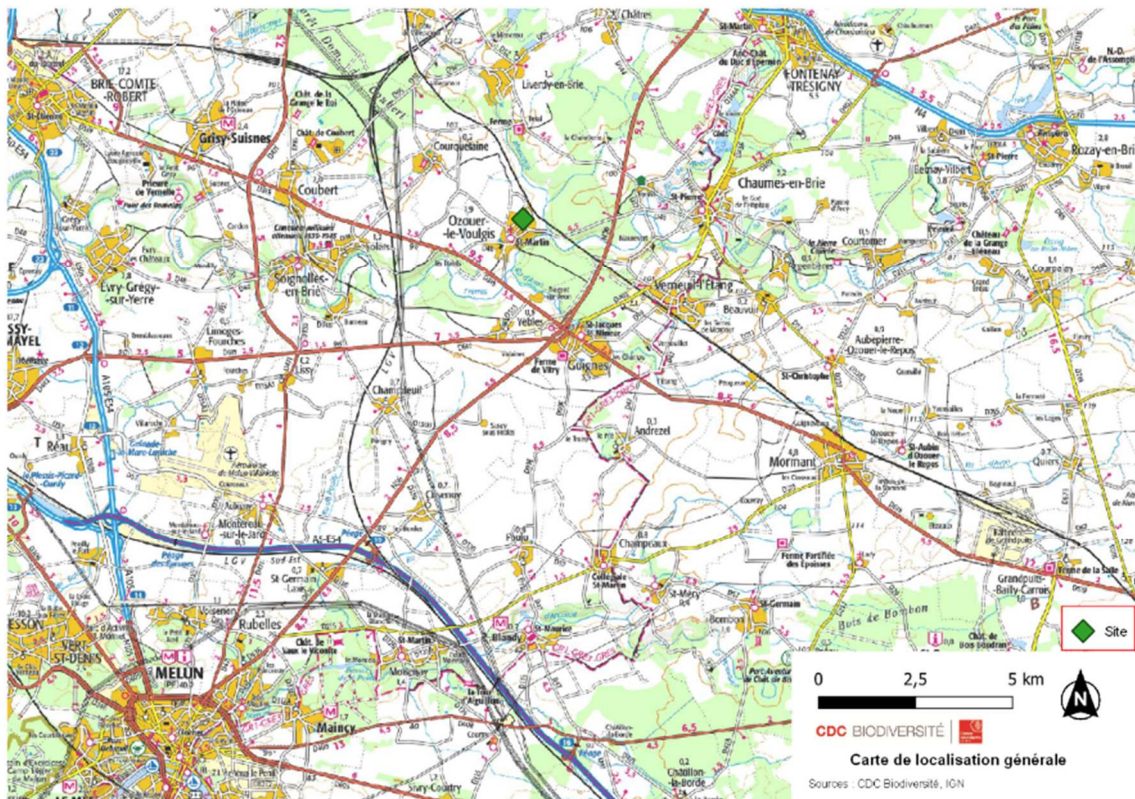
Photographie aérienne 1949 – Géoportail



Photographie aérienne 1939 – Géoportail



Photographie aérienne 1934 – Géoportail



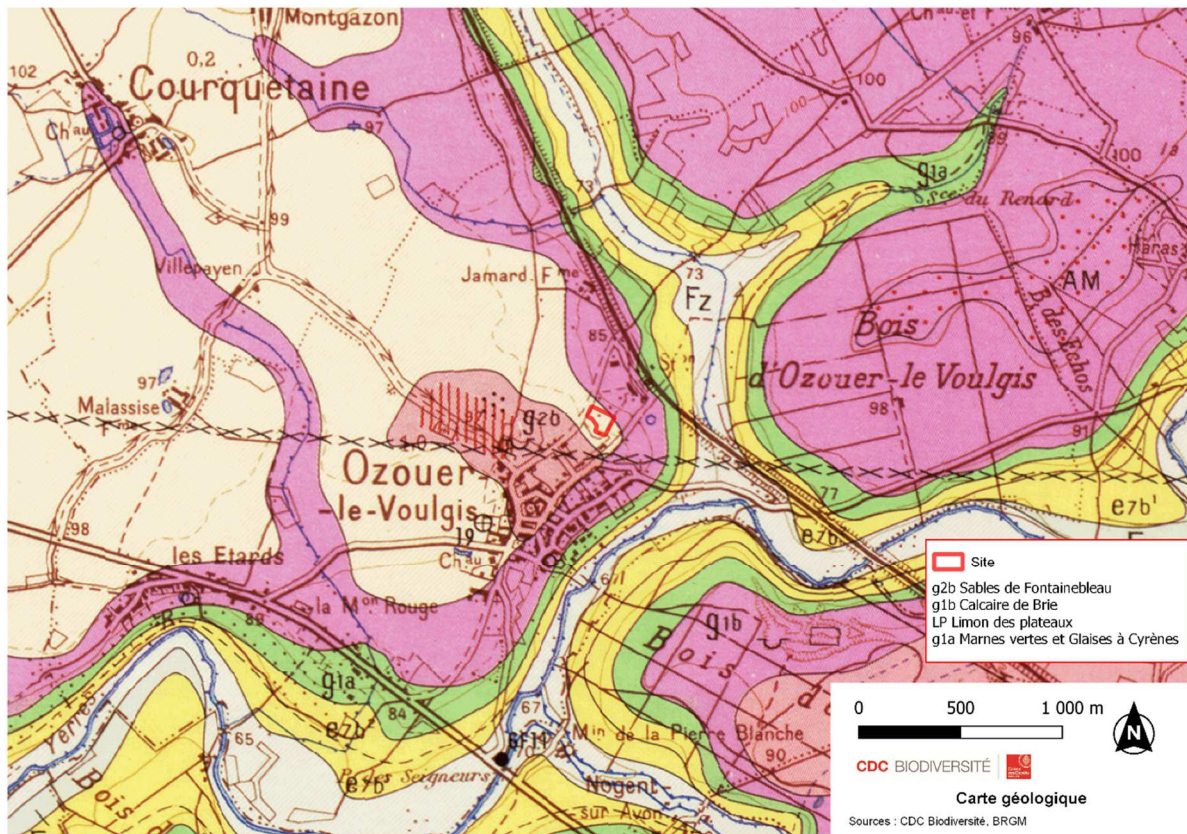
Carte de localisation du site

# 2. Description générale de la parcelle

Les parcelles cadastrales AH 233 et AH 235 concernées par le projet sont caractérisées par leur état majoritairement boisé, et leur situation en plein centre-bourg de la commune. Plus globalement, elles se trouvent dans une région principalement urbaine et agricole, et à proximité (environ 700m) de la forêt communale d'Ozouer-Le-Voulgis à l'Est (Région forestière de la Brie).

## 2.1. Géologie et pédologie

Les sols du site du projet de Locitis reposent majoritairement sur des formations géologiques de type Limon des Plateaux, formant une poche entre une formation géologique type Calcaire de Brie (extrémité Nord-Est du site) et de type Sables de Fontainebleau au Sud-Ouest.



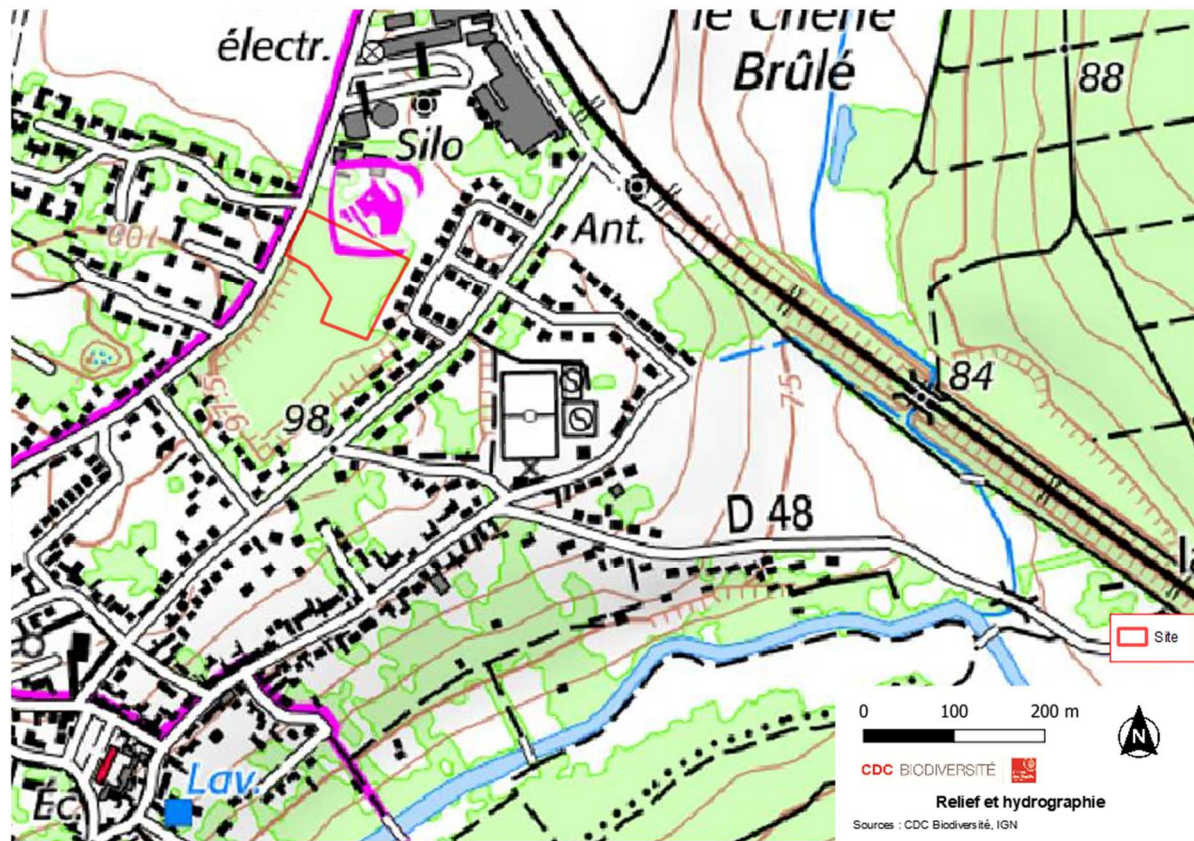
Du fait de la présence des calcaires de la Brie, la région comporte un réservoir aquifère important :

- La nappe des calcaires de Champigny
- La nappe des calcaires de Brie

La parcelle d'étude se situe dans une zone pédologique de pente faible à replat, paysage mixte de bois et de cultures céréalières, d'argile verte du Stampien : Brunisol (29,5%) et de marne du Sannoisien : Calcosols (70,5%).

## 2.2. Relief et hydrographie

Situé en haut du versant Nord de la vallée de l'Yerres, le site est localisé sur un plateau à une altitude de 95m.



Le réseau hydrographique drainé par le bassin versant de l'Yerres est d'une longueur d'environ 450km. L'Yerres prend sa source en Seine et Marne dans la commune de Hautefeuille, et se jette dans la Seine en Val de Marne à Villeneuve-Saint-Georges. Il reçoit plusieurs affluents comme le ru de la Marsange en rive droite.

Le site d'étude se situe à cheval sur 2 bassins versants élémentaires, celui de l'Yerres amont et celui de la Marsange.

## 2.3. Climat

La station météorologique la plus proche du site d'Ozouer-Le-Voulgis est celle de Melun – Villaroche. La température annuelle moyenne est de 11.67°C. Les précipitations annuelles cumulées sont comprises entre 500 et 700mm ces 15 dernières années.

# 3. Analyse écologique



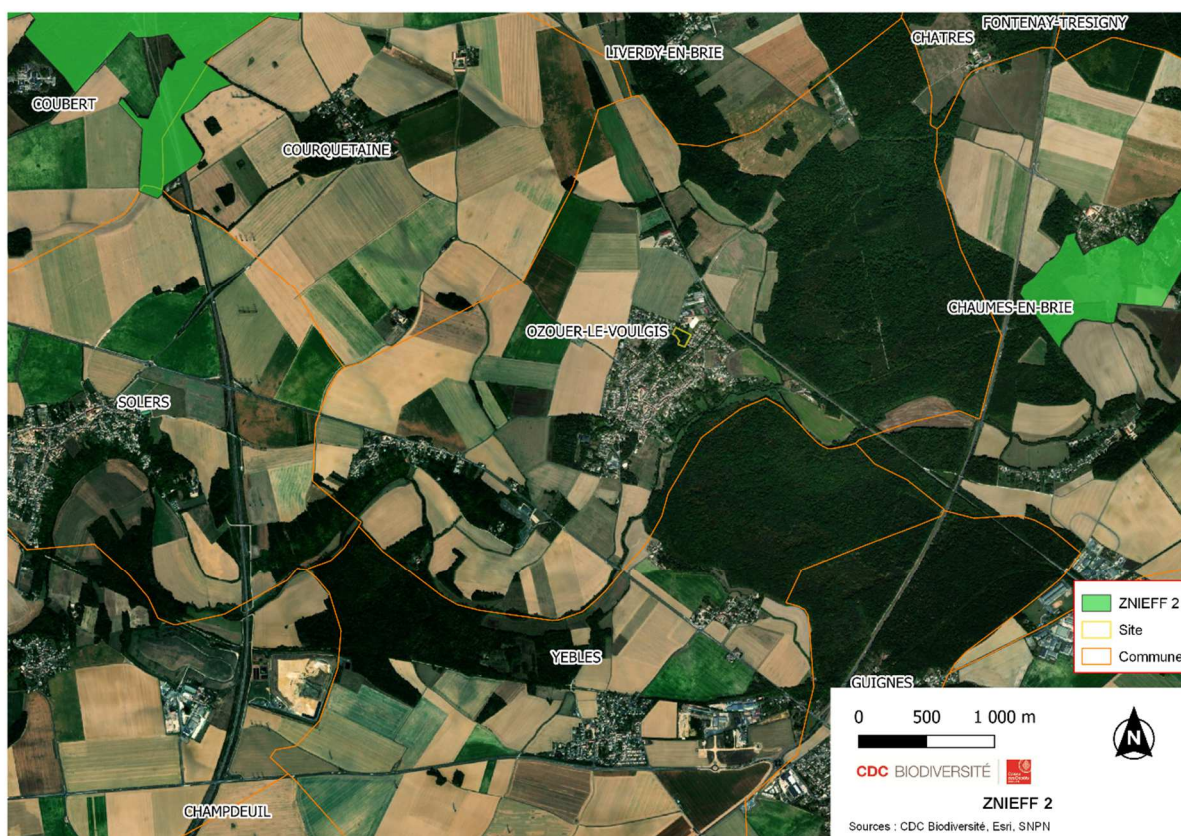
## 3.1. Etat des lieux protections et zonages

Les zonages environnementaux sont-ils problématiques pour le projet ?	Non
Des zonages environnementaux sont-ils à prendre en compte pour le projet ?	Non

Du côté réglementaire, **aucun zonage** n'est présent sur la commune. De plus, **aucun site Natura 2000** ne se situe à moins de 15km de la zone d'étude.

On peut également noter la présence de 2 ZNIEFF de type 2 :

- La Forêt de la Lechelle et de Coubert située à 4km au Nord-Ouest du site
- Basse vallée du Breon située à 2,5km à l'Est du site



A proximité immédiate du site, on trouve un **espace boisé classé** au PLU d'Ozouer-Le-Voulgis. Il s'agit de la parcelle limitrophe AH 110, au Sud. Ces boisements se situent dans le centre-bourg d'Ozouer-Le-Voulgis et sont un des enjeux du PADD - Projet d'Aménagement et de Développement Durable - de la commune en termes de préservation de la végétation villageoise. En effet, il s'agit d'un des trois espaces de nature du centre urbain de la commune. Ces espaces font donc le lien avec les grands massifs boisés de l'Est de la commune, et participent aux corridors écologiques.

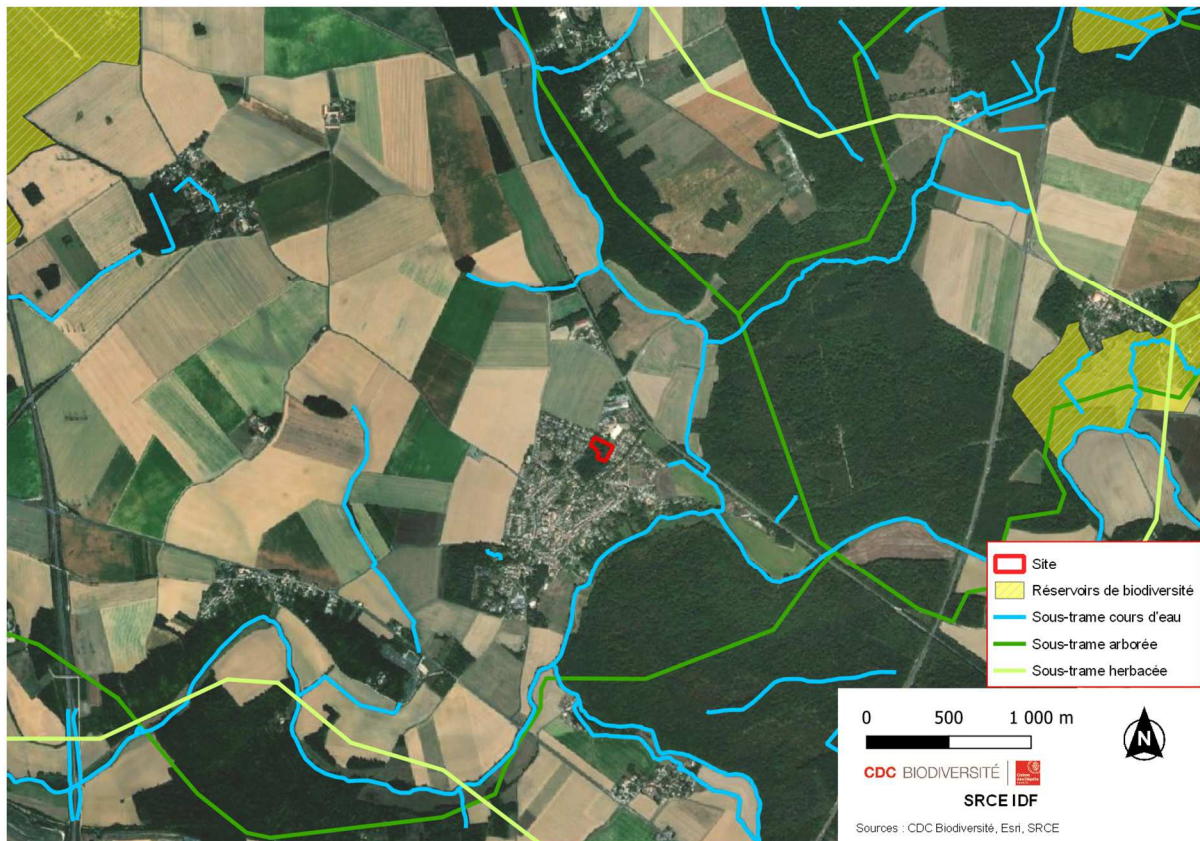
Par ailleurs, on peut noter que le site d'étude se situe dans un secteur à fort potentiel d'urbanisation (identifié dans le PLU). Il s'agit ici de limiter le développement urbain en extension (notamment sur les zones agricoles), en privilégiant une densification du centre bourg.

## 3.2. Continuités écologiques

Le site d'étude est-il concerné par un réservoir de biodiversité ou une continuité écologique d'importance régionale ?	Non
Le site d'étude est-il situé à proximité immédiate d'un réservoir de biodiversité ou d'une continuité écologique d'importance régionale ?	Non

Le **SRCE – Schéma Régional de Cohérence Ecologique** - d'Ile de France nous permet d'apprécier la situation du site au sein des corridors écologiques du territoire. Le site n'est pas directement concerné par un réservoir de biodiversité ou un corridor écologique d'importance régionale.

On peut remarquer la présence de corridors écologiques arborés traversant la forêt communale voisine. Le site étant boisé et limitrophe d'une parcelle classée au PLU pour son patrimoine arboré, il s'inscrit dans le tissu boisé de la région.



## 3.3. Biodiversité

Une visite de terrain a été réalisée sur le site le 14 décembre 2020, par temps clair et semi-nuageux par deux experts écologues et un chargé d'étude biodiversité.

Agnès BALDZUHN	Ecologue spécialisée en botanique	Analyse flash des milieux naturels
Valentin CADET	Ecologue spécialisée en zone humide	Sondages pédologiques
Célia BEURDELEY	Chargée d'étude biodiversité	Observations

## FAUNE

Une contrainte réglementaire est-elle susceptible d'être présente – espèce protégée ?	OUI
Une présence d'espèces patrimoniales est-elle possible ?	OUI

Les bases de données Faune Ile-de-France et Cettia nous donnent une indication sur les espèces observées et leur nombre sur le territoire d'Ozouer-Le-Voulgis. La répartition est la suivante :

<b>Oiseaux</b>	<b>101 espèces</b>	<p>Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>) ; Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) ; Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>) ; Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>) ; Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>) ; Bécassine sourde (<i>Lymnocyptes minimus</i>) ; Bergeronnette des ruisseaux (<i>Motacilla cinerea</i>) ; Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>) ; Bergeronnette printanière (<i>Motacilla flava</i>) ; Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>) ; Bouvreuil pivoine (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>) ; Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>) ; Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>) ; Bruant proyer (<i>Emberiza calandra</i>) ; Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) ; Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>) ; Buse variable (<i>Buteo buteo</i>) ; Caille des blés (<i>Coturnix coturnix</i>) ; Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>) ; Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>) ; Choucas des tours (<i>Corvus monedula</i>) ; Chouette hulotte (<i>Strix aluco</i>) ; Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) ; Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>) ; Corbeau freux (<i>Corvus frugilegus</i>) ; Corneille noire (<i>Corvus corone</i>) ; Coucou gris (<i>Cuculus canorus</i>) ; Courlis corlieu (<i>Numenius phaeopus</i>) ; Effraie des clochers (<i>Tyto alba</i>) ; Épervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>) ; Étourneau sansonnet (<i>Sturnus vulgaris</i>) ; Faisan de Colchide (<i>Phasianus colchicus</i>) ; Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>) ; Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>) ; Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) ; Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>) ; Fauvette babillarde (<i>Sylvia curruca</i>) ; Fauvette des jardins (<i>Sylvia borin</i>) ; Fauvette grisettes (<i>Sylvia communis</i>) ; Gallinule poule-d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>) ; Geai des chênes (<i>Garrulus glandarius</i>) ; Gobemouche gris (<i>Muscicapa striata</i>) ; Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>) ; Grande Aigrette (<i>Casmerodius albus</i>) ; Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>) ; Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>) ; Grive draine (<i>Turdus viscivorus</i>) ; Grive litorne (<i>Turdus pilaris</i>) ; Grive mauvis (<i>Turdus iliacus</i>) ; Grive musicienne (<i>Turdus philomelos</i>) ; Grosbec casse-noyaux (<i>Coccothraustes coccothraustes</i>) ; Grue cendrée (<i>Grus grus</i>) ; Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>) ; Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>) ; Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>) ; Hypolaïs polyglotte (<i>Hippolais polyglotta</i>) ; Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>) ; Locustelle tachetée (<i>Locustella naevia</i>) ; Lorient d'Europe (<i>Oriolus oriolus</i>) ; Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) ; Martinet noir (<i>Apus apus</i>) ; Merle noir (<i>Turdus merula</i>) ; Mésange à longue queue (<i>Aegithalos caudatus</i>) ; Mésange bleue (<i>Cyanistes caeruleus</i>) ; Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>) ; Mésange huppée (<i>Lophophanes cristatus</i>) ; Mésange noire (<i>Periparus ater</i>) ; Mésange nonnette (<i>Poecile palustris</i>) ; Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) ; Milan royal (<i>Milvus milvus</i>) ; Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>) ; Perdrix grise (<i>Perdix perdix</i>) ; Perruche à collier (<i>Psittacula krameri</i>) ; Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>) ; Pic épeichette (<i>Dendrocopos minor</i>) ; Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>) ; Pic</p>
----------------	--------------------	---

		noir ( <i>Dryocopus martius</i> ) ; Pic vert ( <i>Picus viridis</i> ) ; Pie bavarde ( <i>Pica pica</i> ) ; Pie-grièche écorcheur ( <i>Lanius collurio</i> ) ; Pigeon biset domestique ( <i>Columba livia f. domestica</i> ) ; Pigeon ramier ( <i>Columba palumbus</i> ) ; Pinson des arbres ( <i>Fringilla coelebs</i> ) ; Pouillot véloce ( <i>Phylloscopus collybita</i> ) ; Roitelet à triple bandeau ( <i>Regulus ignicapilla</i> ) ; Roitelet huppé ( <i>Regulus regulus</i> ) ; Rossignol philomèle ( <i>Luscinia megarhynchos</i> ) ; Rougegorge familier ( <i>Erithacus rubecula</i> ) ; Rougequeue à front blanc ( <i>Phoenicurus phoenicurus</i> ) ; Rougequeue noir ( <i>Phoenicurus ochruros</i> ) ; Rousserolle verderolle ( <i>Acrocephalus palustris</i> ) ; Serin cini ( <i>Serinus serinus</i> ) ; Sittelle torchepot ( <i>Sitta europaea</i> ) ; Tarier pâtre ( <i>Saxicola rubicola</i> ) ; Tarin des aulnes ( <i>Carduelis spinus</i> ) ; Tourterelle des bois ( <i>Streptopelia turtur</i> ) ; Tourterelle turque ( <i>Streptopelia decaocto</i> ) ; Traquet motteux ( <i>Oenanthe oenanthe</i> ) ; Troglodyte mignon ( <i>Troglodytes troglodytes</i> ) ; Vanneau huppé ( <i>Vanellus vanellus</i> ) ; Verdier d'Europe ( <i>Carduelis chloris</i> ).
<b>Mammifères</b>	<b>10 espèces</b>	Chevreuril européen ( <i>Capreolus capreolus</i> ) ; Ecureuil roux ( <i>Sciurus vulgaris</i> ) ; Fouine ( <i>Martes foina</i> ) ; Hérisson d'Europe ( <i>Erinaceus europaeus</i> ) ; Lapin de garenne ( <i>Oryctolagus cuniculus</i> ) ; Lièvre d'Europe ( <i>Lepus europaeus</i> ) ; Ragondin ( <i>Myocastor coypus</i> ) ; Sanglier ( <i>Sus scrofa</i> ) ; Martes des pins ( <i>Martes martes</i> ) CETTIA ; Renard roux ( <i>Vulpes vulpes</i> ) CETTIA.
<b>Reptiles</b>	<b>3 espèces</b>	Lézard des murailles ( <i>Podarcis muralis</i> ) ; Trachémyde écrite (Tortue de Floride) ( <i>Trachemys scripta</i> ) ; Orvet fragile ( <i>Anguis fragilis</i> ) CETTIA.
<b>Amphibiens</b>	<b>5 espèces</b>	Grenouille rousse ( <i>Rana temporaria</i> ) ; Salamandre tachetée ( <i>Salamandra salamandra</i> ) ; Triton alpestre ( <i>Ichthyosaura alpestris</i> ) ; Triton palmé ( <i>Lissotriton helveticus</i> ) ; Grenouille rieuse ( <i>Pelophylax ridibundus</i> ) CETTIA.
<b>Odonates</b>	<b>9 espèces</b>	Caloptéryx éclatant ( <i>Calopteryx splendens</i> ) ; Chlorocordulie métallique ( <i>Somatochlora metallica</i> ) ; Naïade aux yeux bleus ( <i>Erythromma lindenii</i> ) ; Pennipatte bleuâtre ( <i>Platycnemis pennipes</i> ) ; Aeschna mixte ( <i>Aeshna mixta</i> ) CETTIA ; Naïade au corps vert ( <i>Erythromma viridulum</i> ) CETTIA ; Orthétrum réticulé ( <i>Orthetrum cancellatum</i> ) CETTIA ; Sympétrum rouge sang ( <i>Sympetrum sanguineum</i> ) CETTIA ; Sympétrum fascié ( <i>Sympetrum striolatum</i> ) CETTIA.
<b>Rhopalocères</b>	<b>18 espèces</b>	Aurore ( <i>Anthocharis cardamines</i> ) ; Azuré des nerpruns ( <i>Celastrina argiolus</i> ) ; Carte géographique ( <i>Araschnia levana</i> ) ; Citron ( <i>Gonepteryx rhamni</i> ) ; Flambé ( <i>Iphiclides podalirius</i> ) ; Myrtil ( <i>Maniola jurtina</i> ) ; Paon du jour ( <i>Aglais io</i> ) ; Petit Mars changeant ( <i>Apatura ilia</i> ) ; Piéride de la rave ( <i>Pieris rapae</i> ) ; Piéride du navet ( <i>Pieris napi</i> ) ; Pieris indéterminé ( <i>Pieris sp.</i> ) ; Procris (Fadet commun) ( <i>Coenonympha pamphilus</i> ) ; Robert-le-diable (C-blanc) ( <i>Polygonia c-album</i> ) ; Thècle (Thécla) du chêne ( <i>Quercusia quercus</i> ) ; Tircis ( <i>Pararge aegeria</i> ) ; Vulcain ( <i>Vanessa atalanta</i> ) ; Mélibée ( <i>Coenonympha hero</i> ) CETTIA ; Piéride du Chou ( <i>Pieris brassicae</i> ) CETTIA.
<b>Hyménoptères</b>	<b>1 espèces</b>	Frelon asiatique ( <i>Vespa velutina</i> ).
<b>Poissons</b>	<b>5 espèces</b>	Gardon ( <i>Rutilus rutilus</i> ) ; Goujon commun ( <i>Gobio gobio</i> ) ; Loche franche ( <i>Barbatula barbatula</i> ) ; Perche ( <i>Perca fluviatilis</i> ) ; Vairon commun ( <i>Phoxinus phoxinus</i> ).

Les groupes potentiellement concernés par une contrainte réglementaire sont les suivants : Chiroptères, Oiseaux, Mammifères terrestres, Reptiles et les Insectes (coléoptères saproxylophages). Concernant les amphibiens, leur présence est peu probable au vu de l'absence de point d'eau.

Des inventaires complémentaires permettront d'affiner.

## HABITATS/FLORE

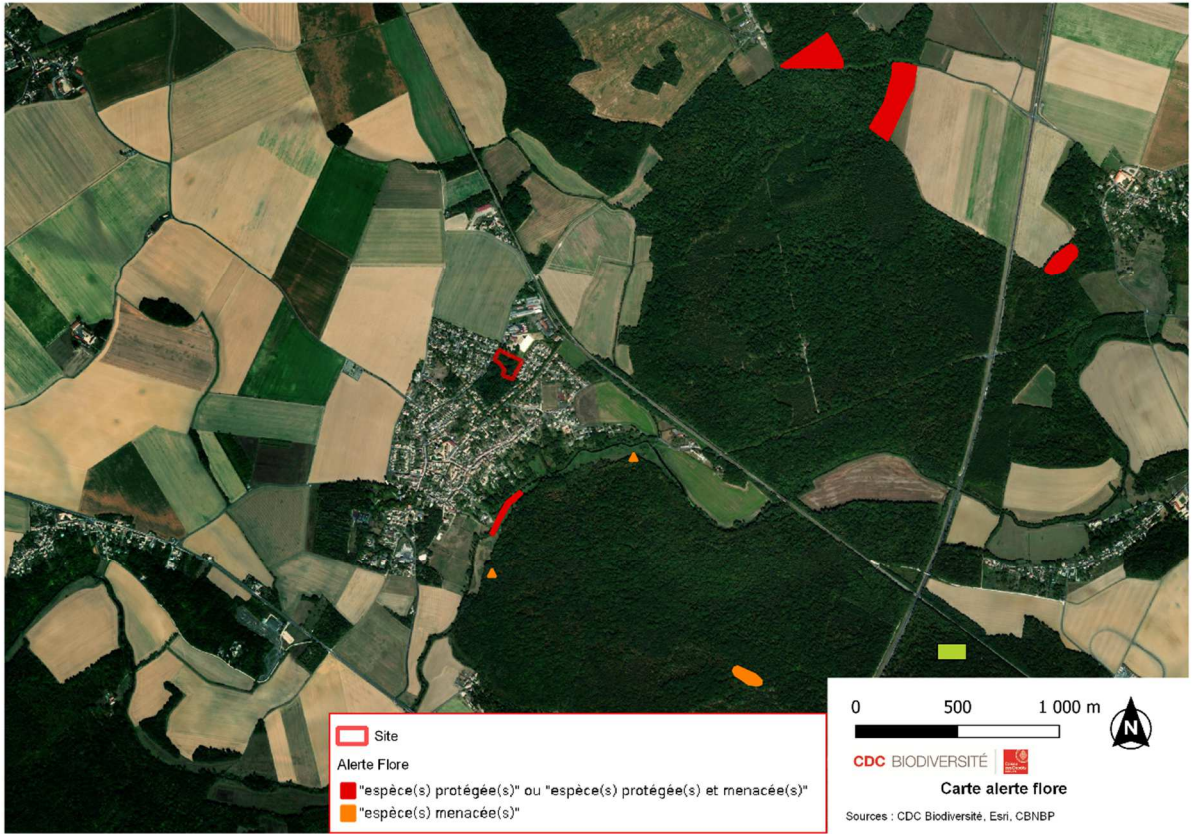
Une contrainte réglementaire est-elle susceptible d'être présente – espèce protégée ?	OUI
Une présence d'espèces patrimoniales est-elle possible ?	OUI

### Analyse bibliographique

Concernant la flore, la **carte d'alerte de la végétation** d'Ile de France montre la présence de zones à enjeu flore ou végétation dans le secteur du projet. Ces zones présentent un intérêt régional avéré ou potentiel du point de vue de la flore. On peut noter qu'une partie de ces secteurs à enjeu se retrouve le long de l'Yerre ou à proximité des grands massifs boisés.



La **carte d'alerte flore** montre des zones où des espèces protégées et/menacées pourraient être présentes. Une de ces zones se trouve à 600m au Sud du site d'étude.



Enfin la **carte de végétation** montre les zones à proximité du site d'étude abritant une flore sans enjeux détectés.



On note également la présence de **Plantes Exotiques Envahissantes** sur le territoire communal :

- Dont la présence est avérée : *Robinia pseudoacacia*, *Solidago canadensis* et *Ailanthus altissima*.
- Dont la présence est potentielle : *Erigeron canadensis*, *Senecio inaequidens*, *Erigeron annuus*.

Une attention doit également être portée à la présence de flore patrimoniale sur le site. En raison de la réalisation des prédiagnostics flash en hiver, il n'est pas possible de détecter la présence de flore patrimoniale. Des inventaires complémentaires, à réaliser en période favorable (Février-Septembre) permettront d'affiner, et de se prononcer sur ces espèces.

### Analyse de terrain

L'ensemble du site est occupé par un boisement dégradé ou en reconstitution de type 'Boisement sur sols eutrophes' (Code Corine Biotope G1.A1).

Une partie est constituée d'une strate arborée dominée par le Robinier *Robinia pseudoacacia* d'âges variables avec quelques individus de près de 20 à 30 cm de diamètre et quelques Erables sycomores *Acer pseudoplatanus*. La Ronce *Rubus gr. fruticosus* constitue l'essentiel du sous-bois et de la strate herbacée avec l'Ortie dioïque *Urtica dioica*, le Lierre grimpant *Hedera helix*, et quelques Sureaux noir *Sambucus nigra*, Cornouillers sanguin *Cornus sanguinea* et Aubépines *Crataegus monogyna*.

Les abords du site sont également colonisés par cet habitat, avec la présence de nombreux dépôts sauvages de déchets verts. Les abords du site sont marqués par des talus à fort dénivelé de plusieurs mètres en contrebas (environ 5 m par endroits).



Boisement anthropique dominé par le Robinier © Cdc Biodiversité 2020



La Ronce domine la strate arbustive et herbacée © Cdc Biodiversité 2020

On note également un taillis de Robiniers au sud du boisement (diamètres inférieurs à 5 cm).

Une autre partie du boisement est constituée d'une frênaie-ormaie nitrophile, avec le Frêne élevé *Fraxinus excelsior* présentant des diamètres de 20 cm maximum, l'Orme champêtre *Ulmus minor* et quelques Bouleaux verruqueux *Betula pendula* en ce qui concerne la strate arborée. La strate arbustive présente un pied marginal de Houx *Ilex aquifolium*, quelques Aubépines *Crataegus monogyna*, Fusains d'Europe *Euyonymous europaeus* ou Merisiers *Prunus avium*. La Ronce *Rubus gr. fruticosus*, le Sureau noir *Sambucus nigra* ainsi que le Noisetier *Corylus avelana* sont davantage présents. A noter dans la strate herbacée un pied de Groseiller sauvage *Ribes rubrum*, une majorité de Benoîte commune *Geum*

*urbanum*, ainsi que la présence d'un carex, la Laïche des bois *Carex sylvatica*, caractéristique des sous-bois forestier médio-européens.

Plusieurs fougères sont disséminées dans cette partie du boisement avec le Dryoptéris *Dryopteris sp.* ainsi que le Polystic à soies *Polystichum setiferum* des forêts fraîches, assez-rare (AR) en Ile-de-France.

Un spécimen de Peuplier noir *Populus nigra* présente un diamètre de plus d'1 m de diamètre.

Ces boisements présentent souvent des espèces horticoles et/ou invasives. Les espèces invasives sont : le Robinier *Robinia pseudo-acacia*, le Laurier cerise *Prunus laurocerasus*, le Raisin d'Amérique *Phytolacca americana*.



Le Raisin d'Amérique *Phytolacca americana* © Cdc Biodiversité 2020



Le Laurier cerise *Prunus laurocerasus* © Cdc Biodiversité 2020





Le nord et nord-est du site est caractérisé par un boisement hétérogène plus caractéristique de la chênaie-charmaie atlantique, avec le Chêne pédonculé *Quercus robur*, l'absence de Charme mais la présence du Châtaigner *Castanea sativa*, le Merisier *Prunus avium*, le Tilleul *Tilia cordata* et l'Erable champêtre *Acer campestre* à des stades matures (diamètre de 20 à 30 cm).

La strate arbustive est caractéristique de ces boisements avec l'Eglantier *Rosa gr. canina*, l'Aubépine *Crataegus monogyna*, le Sureau noir *Sambucus nigra*, le Noistier *Corylus avellana*, l'Erable champêtre *Acer campestre*, la Clématite des haies *Clematis vitalba*. La strate herbacée est en revanche assez éparse, avec l'Ortie dioïque *Urtica dioica* et la Ronce *Rubus gr. fruticosus*. Quelques rares Iris faux-açore *Iris pseudacorus* sont présents sur le bord du chemin en mélange avec la Chélidoine *Chelidonium majus* et l'Arum tâcheté *Arum maculatum*.

Certains arbres présentent des diamètres compris entre 20 et 40 cm de diamètre, avec des cavités ou des fissures susceptibles d'abriter des insectes protégés (coléoptères saproxyliques) ou des chauves-souris, toutes protégées à l'échelle nationale.

Aucun point d'eau n'a pu être détecté sur le boisement.

Le secteur nord du boisement est utilisé par le centre équestre mitoyen au boisement. Une gestion par girobroyage est effectuée sur certains secteurs afin de les maintenir ouverts pour la pratique équestre et un cheminement est maintenu ouvert dans le boisement dans le même objectif.



Usages du boisement par le Club équestre © Cdc Biodiversité 2020

# 4. Analyse zones humides

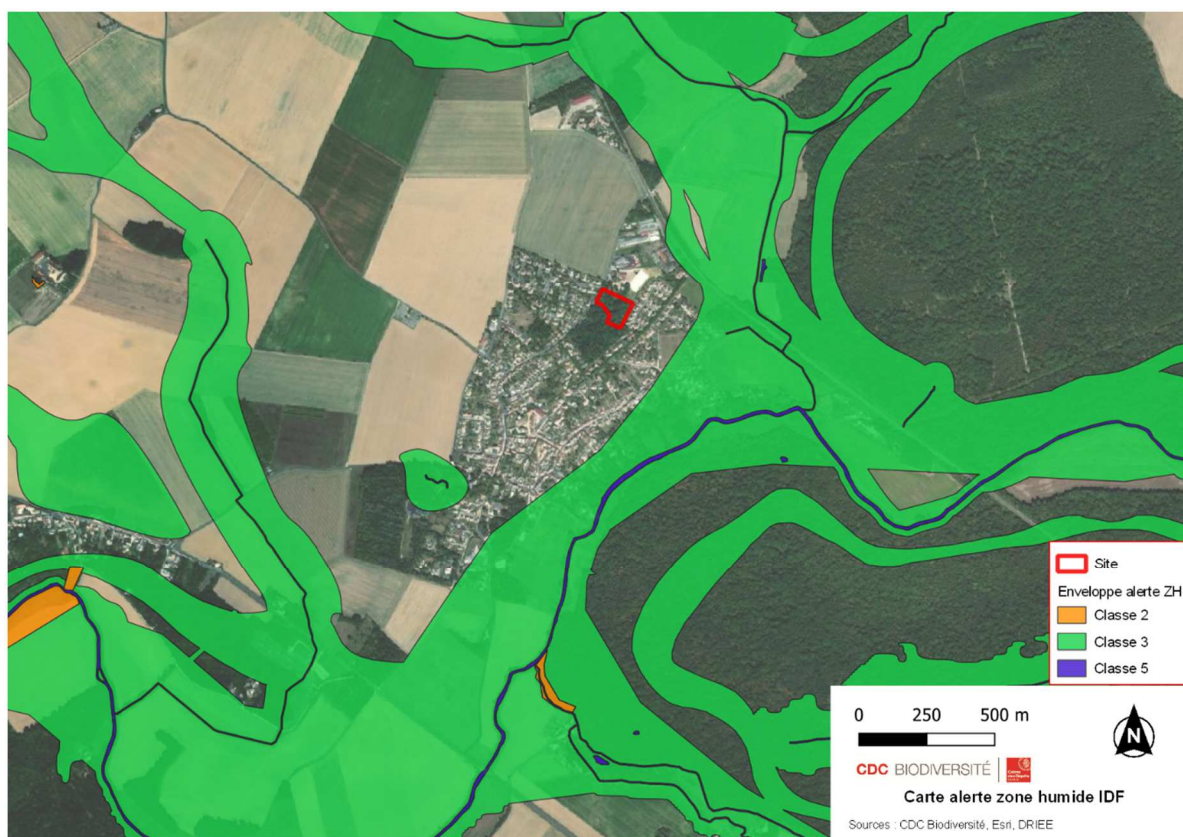
Le site et ses abords sont-ils concernés par des zones humides à prendre en compte ?

Non

## 4.1. Localisation zones humides

L'étude du zonage **d'enveloppe d'alerte des zones humides en Ile-de-France** (publié par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie) nous indique le **site d'étude se situe en dehors de ces zones d'alerte**. Il se trouve à environ 300m d'une zone d'alerte « classe 3 » - zone pour laquelle les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide.

De plus, aucune mare de l'inventaire des mares d'Ile de France du SNPN – Société Nationale de Protection de la Nature - n'est présente sur le site ou à proximité du site d'étude.



**Aucun habitat humide n'est présent sur le site d'étude.** Par ailleurs, on peut relever la présence d'habitats humides (inventaire du SNPN) au sein du périmètre de la commune.



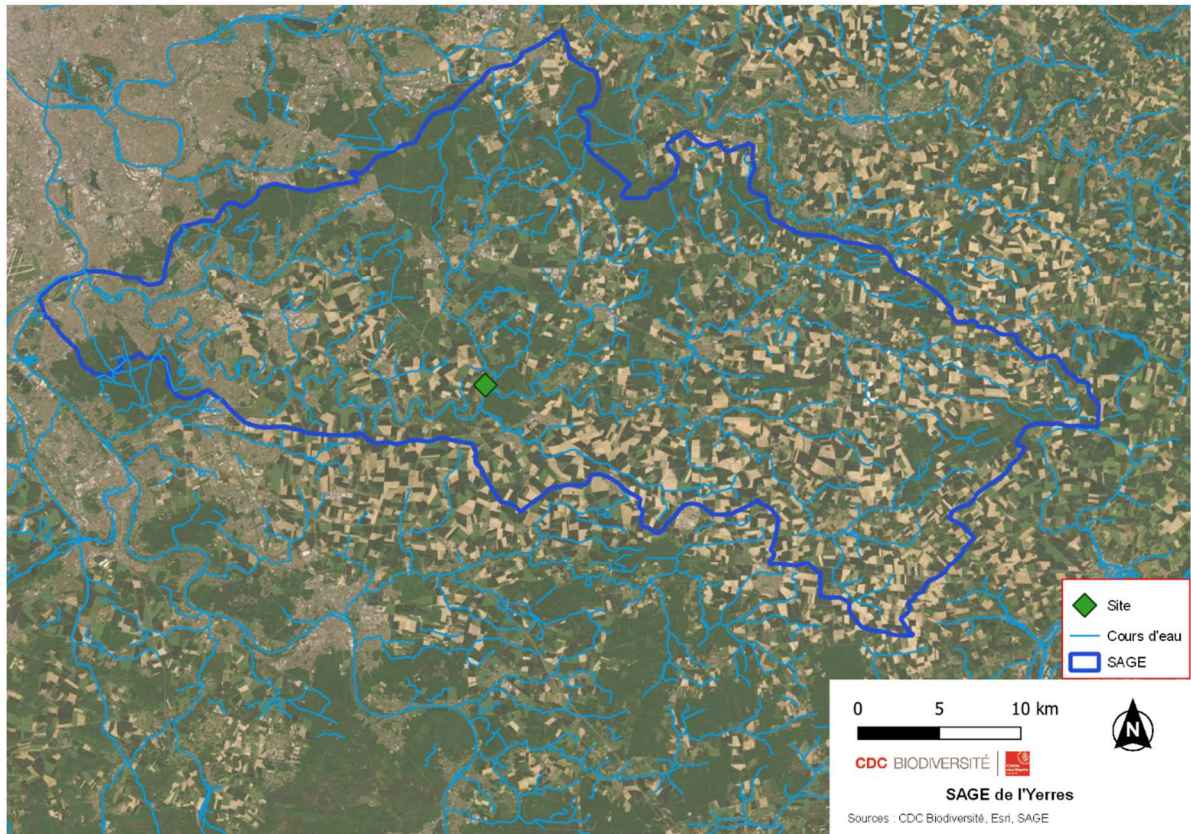
## 4.2. Le SAGE de l'Yerres

La commune d'Ozouer-Le-Voulgis fait partie du périmètre du **SAGE – Schéma d'Aménagement et de Gestions des Eaux - de l'Yerres**. Le territoire concerné, c'est-à-dire le bassin versant de l'Yerres, montre une répartition inégale de la population et de l'urbanisation entre amont et aval. Cette opposition amont rural et aval urbanisé motive la démarche du SAGE. Les enjeux identifiés sur le territoire sont notamment la protection qualitative de la ressources en eau souterraine et la préservation des milieux naturels et aquatiques.

Les prescriptions relatives aux zones humides du SAGE sont contraignantes : **proscription de la destruction de zones humides**. Cette règle s'inscrit dans la réalisation de l'objectif du SAGE d'améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau et des milieux associés. Elle fait également écho à la préconisation suivante du PAGD – Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques - : les zones humides doivent être préservées de tout nouvel aménagement.

Divers travaux et aménagements réalisés dans les années 70-80 sur la quasi-intégralité des cours d'eau de l'Yerres ont conduit à la disparition de nombreuses zones humides. De plus, celles encore existantes au sein de la vallée sont sujettes à une forte pression de l'urbanisation, d'où la nécessité de protéger ces milieux.

L'identification potentielle de zone humide sur le site d'étude à l'issu de l'étude de terrain et des sondages réalisés pourrait remettre en question le projet d'aménagement de Loticis.



## 4.3. Sondages pédologiques

11 sondages pédologiques ont été réalisés sur le site. Parmi ces sondages, aucun n'est caractéristique de zone humide, comme on peut le constater dans le tableau suivant :

N° sondage	Habitat	Type	Profondeur	Commentaire – classe d'hydromorphie du GEPPA
1	Boisement sur sol eutrophe	Non humide	90 cm	-
2	Boisement sur sol eutrophes	Non humide	110 cm	-
3	Chemin forestier	Non humide	65 cm	-
4	Boisement sur sol eutrophe	Non humide	110 cm	-
5	Boisement sur sol eutrophe	Non humide	105 cm	-
6	Boisement sur sol eutrophe	Non humide	85 cm	-

7	Boisement sur sol eutrophe	Non humide	90 cm	-
8	Boisement sur sol eutrophe	Non humide	95 cm	-
9	Boisement sur sol eutrophe	Non humide	80 cm	-
10	Boisement sur sol eutrophe	Non humide	60 cm	-
11	Boisement sur sol eutrophe	Non humide	115 cm	-

Le descriptif de chaque sondage réalisé est présent en annexe 2.

La localisation des sondages est répartie sur l'ensemble du site.



En conclusion, la réalisation des sondages et la recherche d'habitat écologique spécifique aux zones humides ne permettent pas d'identifier la présence d'une zone humide pédologique au sein du secteur étudié. **Aucun élément n'indique la présence de zone humide sur le site du projet.**

Ainsi le projet défini actuellement n'est pas concerné par les mesures règlementaires restrictives du SAGE de l'Yerres.

# 5. Pollution et nuisances

Le site d'étude est-il directement concerné par un risque pollution ?	Non
Le site d'étude est-il situé à proximité d'un risque de pollution avérée ou potentielle ?	Oui

La base de données Basias (Base de données des anciens sites industriels et activités de services) informe de la présence de 9 anciens sites industriels dans un rayon inférieur à 600m du site d'étude.



En complément, la base de données BASOL (Sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif) nous indique la présence d'un site potentiellement pollués à proximité immédiate de la parcelle d'étude.



Le site n° SSP001111601 correspond à la Société Industrielle des engrais de Voulgis. Ancien lieu de fabrication d'engrais et de stockage de produits chimiques, le site présente :

- une contamination des sols en composés hydrocarbonés, en potassium, en sulfate, phosphore, ammonium, nitrates et nitrites
- une contamination du milieu air du sol à l'ammoniac
- un état dégradé des eaux souterraines résultant d'une contamination significatives des eaux. Les composés détectés sont l'ammonium, les nitrates, les sulfates, le potassium, le Phosphore et en moindre mesure le Nickel et les nitrites.

Des informations contradictoires dans les bases de données précitées ne nous permettent pas de savoir si le site poursuit son activité à l'heure actuelle ou non. La pollution sur site est, elle, avérée et un potentiel impact sur les milieux avoisinants, notamment du fait de la pollution des eaux souterraines, est probable.



# 6. Conclusion et recommandations

---

Les différents éléments étudiés dans le cadre du projet de défrichement des parcelles AH233 et AH235 et leurs impacts sur le site sont résumés dans le tableau suivant :

<b>Protection et zonage</b>	Les zonages environnementaux sont-ils problématiques pour le projet ?	Non
	Des zonages environnementaux sont-ils à prendre en compte pour le projet ?	Non
<b>Continuité écologique</b>	Le site d'étude est-il concerné par un réservoir de biodiversité ou une continuité écologique d'importance régionale ?	Non
	Le site d'étude est-il situé à proximité immédiate d'un réservoir de biodiversité ou d'une continuité écologique d'importance régionale ?	Non
<b>Faune</b>	Une contrainte réglementaire est-elle susceptible d'être présente – espèce protégée ?	OUI
	Une présence d'espèces patrimoniales est-elle possible ?	OUI
<b>Habitat : flore</b>	Une contrainte réglementaire est-elle susceptible d'être présente – espèce protégée ?	OUI
	Une présence d'espèces patrimoniales est-elle possible ?	OUI
<b>Zones humides</b>	Le site et ses abords sont-ils concernés par des zones humides à prendre en compte ?	Non
<b>Pollutions et nuisances</b>	Le site d'étude est-il directement concerné par un risque pollution ?	Non
	Le site d'étude est-il situé à proximité d'un risque de pollution avérée ou potentielle ?	Oui

Ce prédiagnostic écologique permet de valider **l'absence de zones humides dans le secteur du projet**. Aucun élément ne permet d'inquiéter la présence d'une zone humide, que ce soit les habitats caractéristiques de ces zones ou les sondages pédologiques réalisés.

Cependant, une attention devra être portée à l'existence potentielle d'enjeux faune (insectes, oiseaux, chiroptères, amphibiens, reptiles, mammifères terrestres), flore et habitats d'espèces protégées sur le site d'étude. Des études complémentaires devront être réalisées à une période plus favorable (Février-Septembre) pour ces espèces permettant de relever ou non leur présence.

Enfin un risque pollution est présent à proximité du site, via la présence du bâtiment la Société Industrielle des engrais de Voulgis à 150m au Nord. Des contaminations avérées sur l'environnement ont été identifiées.

En synthèse :

Respect des prescriptions du SAGE (absence de zones humides)

Absence de dossier Loi sur l'Eau au titre des zones humides

Etude complémentaire faune / flore / habitat protégés à prévoir

Pas d'incidence Natura 2000

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact, car défrichement d'une surface supérieure à 0,5 ha (à adresser à la DRIEE IdF)

# Annexe 1 – Résultats détaillés des sondages pédologiques

---

Sondage n°1

Type de milieu :  
Boisement sur sol  
eutrophe



0-90 cm

Pas de traces rédoxiques

L'analyse du sondage ne révèle pas de traces d'hydromorphie.

D'après l'analyse du sondage, **il ne s'agit pas d'un sol humide.**

## Sondage n°2

Type de milieu :  
Boisement sur sol  
eutrophe



<b>0-40 cm</b>	<b>40-110 cm</b>
<b>Pas de traces rédoxiques</b>	<b>Quelques traces rédoxiques</b>

L'analyse du sondage révèle quelques traces rédoxique très légère à partir de 40 cm.

D'après l'analyse du sondage, **il ne s'agit pas d'un sol humide.**

### Sondage n°3

Type de milieu :  
Chemin forestier



0-65 cm

Pas de traces rédoxiques

L'analyse du sondage ne révèle pas de traces d'hydromorphie.

Un refus de tarière est survenu à 65 cm.

D'après l'analyse du sondage, **il ne s'agit pas d'un sol humide.**

**Sondage n°4**

**Type de milieu :**  
**Boisement sur sol**  
**eutrophe**



**0-110 cm**

**Pas de traces rédoxiques**

L'analyse du sondage ne révèle pas de traces d'hydromorphie.

D'après l'analyse du sondage, **il ne s'agit pas d'un sol humide.**

**Sondage n°5**

**Type de milieu :**  
**Boisement sur sol**  
**eutrophe**



**0-105 cm**

**Pas de traces rédoxiques**

L'analyse du sondage ne révèle pas de traces d'hydromorphie.

D'après l'analyse du sondage, **il ne s'agit pas d'un sol humide.**

**Sondage n°6**

**Type de milieu :  
Boisement sur sol  
eutrophe**



**0-85 cm**

**Pas de traces rédoxiques**

L'analyse du sondage ne révèle pas de traces d'hydromorphie.

D'après l'analyse du sondage, **il ne s'agit pas d'un sol humide.**



**Sondage n°7**

**Type de milieu :  
Boisement sur sol  
eutrophe**



**0-90 cm**

**Pas de traces rédoxiques**

L'analyse du sondage ne révèle pas de traces d'hydromorphie.

D'après l'analyse du sondage, **il ne s'agit pas d'un sol humide.**

## Sondage n°8

Type de milieu :  
Boisement sur sol  
eutrophe



0-65 cm

65-95 cm

Pas de traces rédoxiques

Quelques traces rédoxiques

L'analyse du sondage révèle des traces rédoxiques très légères à partir de 65 cm.

D'après l'analyse du sondage, **il ne s'agit pas d'un sol humide.**

**Sondage n°9**

**Type de milieu :**  
**Boisement sur sol**  
**eutrophe**



**0-80 cm**

**Pas de traces rédoxiques**

L'analyse du sondage ne révèle pas de traces d'hydromorphie.

D'après l'analyse du sondage, **il ne s'agit pas d'un sol humide.**

## Sondage n°10

Type de milieu :  
Boisement sur sol  
eutrophe



0-60 cm

Pas de traces rédoxiques

L'analyse du sondage ne révèle pas de traces d'hydromorphie.

Un refus de tarière est survenu à 60 cm.

D'après l'analyse du sondage, **il ne s'agit pas d'un sol humide.**

## Sondage n°11

Type de milieu :  
Boisement sur sol  
eutrophe



0-80 cm	80-115 cm
Pas de traces rédoxiques	Quelques traces rédoxiques

L'analyse du sondage révèle de légères traces rédoxiques à partir de 80 cm.

D'après l'analyse du sondage, **il ne s'agit pas d'un sol humide.**





609982	<b><i>Euonymus europaeus L., 1753</i></b>	Fusain d'Europe	Ind.		Val.	CCC	492	LC										
98921	<b><i>Fraxinus excelsior L., 1753</i></b>	Frêne élevé	Ind.		Val.	CCC	520	LC										
100225	<b><i>Geum urbanum L., 1753</i></b>	Benoîte des villes	Ind.		Val.	CCC	527	LC										
100787	<b><i>Hedera helix L., 1753</i></b>	Lierre grimpant	Ind.		Val.	CCC	529	LC										
103514	<b><i>Ilex aquifolium L., 1753</i></b>	Houx	Ind.		Val.	CC	365	LC		R. C.				R. C.				
103772	<b><i>Iris pseudacorus L., 1753</i></b>	Iris faux-acore	Ind.		Val.	CC	446	LC										
113418	<b><i>Phytolacca americana L., 1753</i></b>	Raisin d'Amérique	Nat. (S.)		Val.	AR	110	NA									3	
115076	<b><i>Polystichum setiferum (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913</i></b>	Polystic à soies	Ind.		Val.	AR	110	LC		R. C.				R. C.		x		





120717	<b><i>Sambucus nigra</i></b> <b>L., 1753</b>	Sureau noir	Ind.		Val.	CCC	518	LC										
126628	<b><i>Tilia cordata</i></b> <b>Mill., 1768</b>	Tilleul à petites feuilles	Ind.		Val.	CC	380	LC										
128175	<b><i>Ulmus minor</i></b> <b>Mill., 1768</b>	Orme champêtre	Ind.		Val.	CCC	525	LC										
128268	<b><i>Urtica dioica</i></b> L., <b>1753</b>	Grande ortie	Ind.		Val.	CCC	528	LC										
129906	<b><i>Viscum album</i></b> <b>L., 1753</b>	Gui	Ind.		Val.	CC	390	LC		R. C.				R. C.				

**CDC** BIODIVERSITÉ



102, rue Réaumur  
75002 PARIS  
T. +33 (0)1 80 40 15 00

[contact@cdc-biodiversite.fr](mailto:contact@cdc-biodiversite.fr)

[www.cdc-biodiversite.fr](http://www.cdc-biodiversite.fr)

SAS au capital de 17 475 000 euros  
RCS Paris 501 639 587  
Siret 501 639 587 00028 - APE 6420Z  
N° TVA Intracom. FR51501639587